

Date de dépôt : 14 mai 2013

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur :

- a) le rapport sur l'exécution de l'offre de prestations 2010
- b) le rapport annuel de gestion de la Société des Mouettes Genevoises Navigations S.A. (SMGN) pour l'exercice 2010

Rapport de M. Antoine Barde

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports s'est réunie pour examiner le RD 927 le 9 octobre 2012, sous la présidence de M. François Gillet.

Assistent également aux discussions :

- M. David Favre, secrétaire général adjoint à la mobilité, DIME ;
- M. Alexandre Prina, directeur de la direction de la planification générale, DG de la mobilité, DIME ;
- M. Fabrice Etienne, directeur a. i. de la direction des transports collectifs, DG de la mobilité, DIME ;
- M^{me} Sylvie Penel, économiste, direction des transports collectifs, DG de la mobilité, DIME.

Le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M. Aurélien Riondel, que le rapporteur remercie chaleureusement.

Présentation du DIME

M^{me} Penel présente le rapport sur l'exécution de l'offre et les comptes 2010 de la SMGN. Elle rappelle qu'il existe un contrat de

prestations pour la seule année 2010 et que la SMGM est une société anonyme en mains privées, subventionnée par l'Etat depuis 1973, au bénéfice d'une concession fédérale de transports valable jusqu'en **2025** pour le petit lac et le Rhône. Elle indique que, depuis le 1^{er} juillet 2007, les activités de Swissboat et celles de la SMGN sont clairement séparées, respectivement service de transport touristique et service de transport public.

M^{me} Penel rappelle également que les quatre lignes de mouettes font partie d'Unireso.

Elle fait le bilan des objectifs fixés en avril 2006 dans le Plan directeur des transports publics 2007-2010. Alors que l'aménagement du débarcadère de Châteaubriand en remplacement de celui de la Perle du Lac a été réalisé, les trois autres objectifs (nouveau débarcadère du pont de la Machine, ouverture d'une nouvelle ligne M5 Châteaubriand – Eaux-Vives, acquisition de nouveaux bateaux solaires) n'ont pas pu se faire. M^{me} Penel ajoute que le prolongement de 19h45 à 21h15 de l'horaire de circulation en soirée pour les mois de juillet et août était un des objectifs fixés dans le contrat de prestations 2011-2014 et qu'il a été atteint.

Elle rappelle que les relations entre l'Etat et la SMGN ont longtemps été conflictuelles et que l'année 2010 a marqué une rupture en la matière, avec une amélioration notable. M^{me} Penel indique que l'offre globale a été inchangée en 2010. Elle signale toutefois que deux améliorations ont été apportées au réseau :

- 1) aménagement du débarcadère de Châteaubriand en remplacement de la Perle du Lac, avec plateforme mobile facilitant l'embarquement pour les personnes à mobilité réduite ;
- 2) amélioration d'horaire (service du samedi avancé de 10h à 8h30 pour la M1 et la M2, de 9h50 à 8h20 pour la M3 et de 9h50 à 9h20 pour la M4).

M^{me} Penel annonce que des expertises indépendantes de la flotte et des budgets 2011-2014 de la SMGN ont été mandatées par le département. Elle rappelle que 2010 a été l'année où a été signé le contrat de prestations 2011-2014, le premier pluriannuel depuis 2007.

M^{me} Penel rapporte l'état de la flotte telle qu'elle était en 2010. Elle rappelle que **trois** bateaux sont en **bois**, **deux** en **composite** et **un** en **acier**. Elle attire l'attention des commissaires sur la fréquence rapprochée des travaux d'entretiens et de rénovation des bateaux en bois (tous les quatre ans). Elle indique que l'expert qui a fait le bilan de l'état de la flotte avait conclu à un bon état général de la flotte, mais qu'il avait pointé les coûts importants engendrés par les travaux nécessaires à l'entretien des bateaux en

bois. M^{me} Penel signale que **ces bateaux ne répondent pas aux normes de sécurité fédérales datant de 2007** relatives au trafic maritime.

M^{me} Penel signale ensuite que les huit indicateurs (cf. page 6 de l'annexe) du contrat de prestations 2010 ont tous été atteints ou dépassés, ce qui est positif.

Elle mentionne alors les chiffres clés des comptes 2010 : le total des recettes s'est monté à **932 600 F** ; le total des charges, à **3 284 600 F** ; la perte avant subvention, à **2 352 000 F** ; la subvention de l'Etat, à **2 419 600 F**. M^{me} Penel rapporte un bénéfice net de **67 600 F**, qui, pour la dernière fois en 2010, a été restitué à hauteur de 75 % soit **50 700 F** (la restitution est désormais de 50 %). Compte tenu de cela, la contribution nette de l'Etat s'est établie à **2 441 700 F** pour l'année 2010.

M^{me} Penel procède ensuite à la comparaison des comptes 2010 par rapport au budget 2010. Elle indique que de cette comparaison se dégage le fait que les recettes ont été légèrement supérieures à celles qui étaient attendues. L'analyse des charges des comptes 2010 montre qu'elles ont diminué par rapport à ce qui avait été budgété, grâce notamment à une diminution des charges de personnel, de la formation, de l'imprimerie, des frais de comptages et des honoraires de révision des comptes, et ce malgré une augmentation de deux postes importants : les honoraires divers (expert fiduciaire) et les frais d'entretien et de leasing des bateaux, en raison de la constitution d'une provision pour l'entretien du camion-grue et de la remorque. M^{me} Penel indique que la constitution d'une telle provision n'est pas très orthodoxe, mais que cette dernière a été acceptée par le fiduciaire.

M^{me} Penel présente ensuite les comptes 2010 au regard de l'année 2009. Au niveau des recettes, elle annonce une augmentation des recettes de **+ 5,2 %**. Sur le plan des charges, M^{me} Penel annonce que l'année 2010 n'a pas réservé de surprise par rapport à l'année précédente. Elle revient ensuite brièvement sur les principaux chiffres qui se dégagent des comptes 2011, déjà connus, à savoir une hausse globale de la fréquentation de 20 %, une augmentation des recettes de 10,9 %, une progression des charges d'exploitation, la bonne maîtrise des charges de gestion et un bénéfice net de **35 802 F**, dont la moitié a été restitué à l'Etat. Pour conclure, M^{me} Penel indique que l'offre du contrat de prestations a été exécutée et les indicateurs respectés.

Discussions

Une commissaire (PDC) estime que les bateaux en bois font partie du patrimoine historique de Genève. Elle se prononce pour le maintien de cette spécificité genevoise, malgré les coûts importants qu'ils peuvent engendrer.

Un commissaire (MCG) abonde dans le sens de sa collègue, bien qu'il attire l'attention des commissaires sur les aspects de sécurité. Il demande quand ont été achetés les bateaux en composite et les bateaux en acier, afin de déterminer si l'acier demande un entretien plus fréquent que le composite.

M. Etienne répond qu'il ne peut répondre précisément à la question très technique. Il indique que les bateaux en composite datent d'environ 2004 et que le bateau en acier est plus ancien.

Ce même commissaire (MCG) demande si les moteurs sont remplacés lors des rénovations, ce que M. Etienne infirme. Ce commissaire (MCG) souhaite également savoir si des détails sont disponibles sur la fréquentation pendant les extensions d'horaires.

M^{me} Penel répond que les chiffres sont disponibles et que la demande a très bien répondu à la nouvelle offre en soirée.

M. Favre précise que la première partie de 2012 a été marquée par un tassement de la fréquentation (notamment en raison de la vague de froid du mois de février), mais que ce mauvais résultat a pu être compensé par une hausse de la fréquentation due à l'extension d'horaire.

Un commissaire (MCG) demande des précisions sur les charges d'exploitation.

M^{me} Penel répond que le détail peut lui être transmis et indique que la finalité était d'isoler l'aspect salarial des autres charges d'exploitation.

Ce même commissaire (MCG) demande si la possibilité d'installer de la publicité dans les bateaux a été étudiée.

M. Etienne répond qu'il n'y a pas tellement d'espace qui serait propice à la publicité.

Un commissaire (Ve) demande où en sont les relations entre le personnel et la direction.

M^{me} Penel et M. Etienne répondent que la situation est toujours tendue, mais qu'il n'existe plus de blocage de l'ampleur de ceux qui faisaient rage en 2008 et 2009. Ils ajoutent que la situation de sous-effectif qui a caractérisé l'année 2010 n'avait pas amélioré la situation.

Ce même commissaire (Ve) demande où en est le projet de débarcadère au pont de la Machine.

M. Etienne répond qu'un premier projet avait été devisé à **600 000 F**, montant à hauteur duquel l'Etat était prêt à s'engager. M. Etienne indique que la Ville a souhaité un devis pour un second projet qui était, lui, accessible aux personnes à mobilité réduite. La deuxième mouture a été devisée à **2 200 000 F**. Il signale que, depuis, le projet est au point mort et qu'aucun accord sur le financement n'a été trouvé.

Un commissaire (S) relève qu'il est important que la situation se soit détendue. Il demande à qui appartiennent le camion-grue et la remorque pour lesquelles une provision a été constituée en 2010.

M^{me} Penel répond qu'elle apportera une réponse aux commissaires prochainement.

Ce même commissaire (S) demande si une telle provision a également été constituée en 2011, ce que M^{me} Penel infirme.

M. Etienne propose que le bilan du milieu du contrat de prestation soit fait prochainement avec l'année 2011 et la première moitié de 2012.

Un commissaire (L) comprend le point de vue du département, mais rétorque que l'image n'est pas la même entre un exercice et demi et deux exercices complets.

M. Etienne annonce que la commission peut procéder comme elle l'entend.

Un commissaire (L) revient sur la question de la publicité, soulevée par l'un de ses collègues. Il estime qu'il s'agit d'une piste à étudier sérieusement.

M. Favre se demande si les investissements nécessaires à l'introduction de la publicité seraient pertinents au vu des faibles recettes qui s'en dégageraient.

Ce même commissaire (L) entend les arguments du département, mais rappelle le souci de rigueur budgétaire du Grand Conseil.

M^{me} Penel annonce que, lors de la présentation des comptes 2011, une liste détaillée des améliorations sera présentée.

Vote

La présidente met aux voix le RD 927 :

Pour :	11 (2 S ; 3 Ve ; 2 PDC ; 2 R ; 2 L)
Contre :	–
Abst. :	–

Il est pris acte de ce rapport à l'unanimité.

En conclusion

La Commission des transports a accueilli favorablement le RD 927, mais restera toutefois attentif à l'évolution des rapports entre l'Etat et la SMGN. Les prochains rapports sur les premières années du contrat de prestations en cours devront continuer à montrer cette évolution positive de l'offre et de la rigueur en matière de gestion.

Toutefois, le problème lié au maintien des bateaux en bois et à leurs coûts de rénovation est préoccupant. Le financement de nouvelle acquisition n'est pas moins problématique. Cela pose, dès lors, la question de moyens alternatifs de financement (par exemple la publicité). Cette question bien que soulevée n'a pas trouvé de réponse. Une piste ne serait-elle pas d'envisager une autre forme juridique (souscription à une coopérative) ?

Mais quel que soit le choix futur du parlement en la matière, l'élément principal à prendre ne compte est celui de la sécurité. C'est à mon sens le seul point vraiment critique à relever (cf. les normes de sécurité fédérales). Pour le reste, nous ne pouvons que nous réjouir des bons résultats financiers de la SMGN ainsi que de la tenue des indicateurs du contrat de prestations.

Mesdames et Messieurs les députés, à la lumière de ce qui précède, nous vous recommandons, de prendre également acte de ce rapport.

SMGN SOCIETE DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION S.A.

Rapport d'exécution de l'offre et comptes 2010



Commission des Transports du Grand Conseil
du 9 octobre 2012



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 1

Généralités et réseau des lignes



- Société anonyme en mains privées, subventionnée par l'Etat depuis 1973
- Concession fédérale de transports valable jusqu'en 2025, pour le petit lac et le Rhône
- Séparation des activités de transport lacustre dès le 1^{er} juillet 2007 :
Swissboat : service de transport touristique
SMGN : service de transport public fournissant 4 lignes Unireso : M1, M2, M3 et M4



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 2

Bilan de la période 2007-2010, horaire 2011



Objectifs fixés en avril 2006 dans le PDTG 2007-2010 :

- | | <u>Objectifs</u> |
|---|------------------|
| ➤ Aménagement du débarcadère de Châteaubriand en remplacement de celui de la Perle du Lac | Réalisé |
| ➤ Nouveau débarcadère du Pont de la Machine | Pas réalisé |
| ➤ Ouverture d'une nouvelle ligne M5 Châteaubriand – Eaux-Vives | Pas réalisé |
| ➤ Acquisition de nouveaux bateaux solaires | Pas réalisé |

Objectif fixé dans le CP 2011-2014 pour l'année 2011 :

- | | |
|--|---------|
| ➤ Prolongement de 19h45 à 21h15 de l'horaire de circulation en soirée pour les mois de juillet et août | Réalisé |
|--|---------|



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 3

Faits marquants en 2010



- Offre globale inchangée mais deux améliorations du réseau :
 - Qualitative : aménagement du débarcadère de Châteaubriand en remplacement de la Perle du Lac, avec plateforme mobile facilitant l'embarquement pour les personnes à mobilité réduite
 - Quantitative : Service du samedi avancé de 10h à 8h30 pour la M1 et la M2, de 9h50 à 8h20 pour la M3 et de 9h50 à 9h20 pour la M4
- Expertises indépendantes de la flotte et des budgets 2011-2014 de la SMGN en vue du contrat de prestations
- Signature du contrat de prestations 2011-2014, le premier pluriannuel depuis 2007
- Fin de la période conflictuelle



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 4

Etat de la flotte en 2010 et plan de rénovation



Bateaux	Matériau	Propulsion	Etat en 2010	Intervalle d'entretien majeur	Effectué ou prévu en
MG 1	Bois	Diesel	En rénovation complète	4 ans	2010-2011
MG 5	Bois	Diesel	Fortement usagé	4 ans	2012
MG 6	Composite	Electricité solaire	Très bon	20 ans	2024
MG 8	Bois	Diesel	Usagé, moteur bon	4 ans	2012
MG 11	Acier	Diesel	Bon	10 ans	2017
MG 12	Composite	Electricité solaire	Très bon	20 ans	2024

Position de l'OFT : autorisations d'exploitation délivrées, mais les nouvelles normes de sécurité 2007 sont inapplicables pour les bateaux en bois.



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 5

Suivi des indicateurs de l'offre de transport et de la maîtrise financière : contrat 2010 atteint



Indicateurs	Objectifs du CP 2010	Réalisation 2010		Résultat	2010/2009
Places / kilomètres (km x capacité bateaux) Objectif adapté aux PK déduits pour intempéries	6'847'505	6'901'421	100.79%	dépassé	6'783'000 + 1.75 %
Respect des cadences M1 (< 4 mn)	10 mn / 95%	10.47	95.50%	atteint	atteint
Respect des cadences M2 (< 4 mn)	10 mn / 95%	10.41	96.06%	atteint	atteint
Respect des horaires M3 (< 3 mn)	30 mn / 95%	30.03	99.90%	atteint	atteint
Respect des horaires M4 (< 3 mn)	30 mn / 95%	29.98	100.00%	atteint	atteint
Fréquentation (voyages x km)	1'298'239	1'307'033	100.68%	dépassé	1'271'000 + 2,8 %
Taux de couverture (produits/charges)	27.58%	28.39%	102.95%	dépassé	30.01
Coûts / Offre PK	0.478	0.476	99.57%	atteint	0.440



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 6

Comptes 2010 : principaux chiffres



	(en milliers)
➤ Total des recettes	932,6 F
➤ Total des charges	3'284,6 F
➤ Perte avant subvention	2'352 F
➤ Subvention Etat de Genève	2'419,6 F
➤ Bénéfice net	67,6 F
➤ Distribution à l'Etat : 75 %	50,7 F
➤ Contribution nette de l'Etat	2'441,7 F

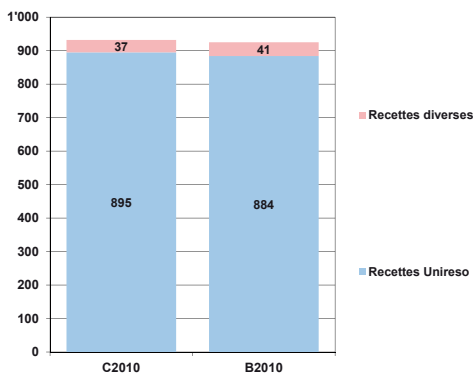


Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 7

Comptes 2010 par rapport au budget 2010

Composition des recettes (en milliers F)



Total des produits

- 932,6 F
- => + 0,8 %

Stabilité des recettes diverses

Progression modérée des recettes Unireso : + 1,2 %

Rappel : part SMGN à Unireso = 0,66 %

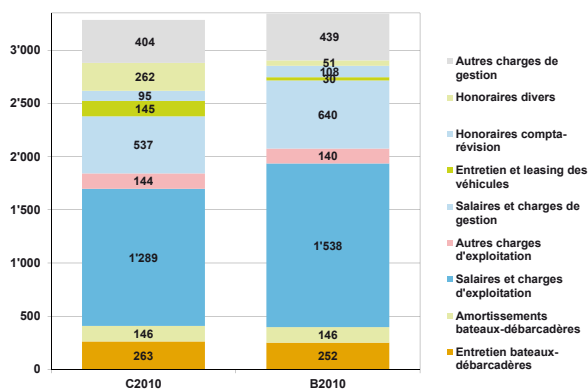


Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 8

Comptes 2010 par rapport au budget 2010

Composition des charges (en milliers F)



Total des charges

- 1,8 %

Écarts C/B

- 8 %

+ 413 %

- 12 %

+ 383 %

- 16,1 %

- 3 %

- 15,9 %

0 %

+ 4,4 %



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 9

Comptes 2010 par rapport aux comptes 2009

Composition des recettes (en milliers F)



Total des produits

• 932,6 F

• => + 5,2 %

Stabilité des recettes diverses

Progression des recettes Unireso
+ 5,5 %

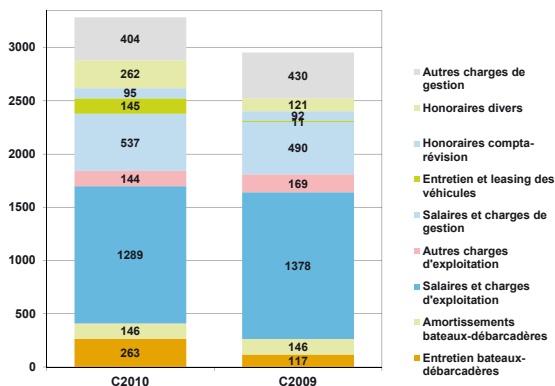


Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 10

Comptes 2010 par rapport aux comptes 2009

Composition des charges (en milliers F)



Total des charges

+ 11,2 %

Ecarts C/C

- 6 %

+ 116,4 %

+ 3,3 %

+ 1'218 %

+ 9,4 %

- 14,8 %

- 6,5 %

0 %

+ 124,8 %



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 11

Année 2011 : principaux chiffres



- Offre du contrat de prestations exécutée
- Indicateurs respectés
- Hausse globale de la fréquentation de 20 %
- Augmentation des recettes de 10,9 %
- Progression des charges d'exploitation
- Bonne maîtrise des charges de gestion
- Bénéfice net de 35'802.- F
- Restitution de 50 % du bénéfice à l'Etat



Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 12

Cash flow comparatifs 2010-2009 (en milliers de F)



2010		2009	2010		2009
-2'352	Perte avant subvention	-2'067	68	Résultat net après subvention	-67
120	Amortissement bateaux	120	120	Amortissement bateaux	120
27	Amortissement débarcadères	27	27	Amortissement débarcadères	27
13	Amortissement véhicules-informatique	15	13	Amortissement véhicules-informatique	15
133	Constitution-dissolution de provision	-345	133	Constitution-dissolution de provision	-345
-2'059	Cash flow négatif avant subvention	-2'251	361	Cash flow net	-251

← 192

← 612

192' = un tiers de 612' = apport de cash
découlant de l'activité de la SMGN seule



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 13

Tableau des flux de trésorerie



SMGN SA

Tableau des flux de trésorerie

10

	2010 CHF	2009 CHF
Moindres Linéaires	88'557,88	848'720,70
Subventions reçues	2'415'607,00	2'000'000,00
Autres recettes non budgétaires	26'792,03	31'283,05
Produits d'exploitation ajustés	2'511'956,88	2'062'503,75
1. Traitement du personnel et charges sociales payées	1'337'831,99	1'452'006,66
2. Dépenses générales payées	1'285'508,14	858'189,37
Charges d'exploitation payées	3'103'311,02	2'275'113,82
Produits d'actifs	450,76	487,80
1. Charges d'intérêts	13'745,50	18'143,59
2. Impôts	1'464,32	31'958,22
Résultat de l'exercice sans les transactions non-matérielles	(a) 227'688,70	842'960,74
Variation des dettes d'exploitation	4'995,43	41'114,48
Variation des stocks	-1'230,00	8'710,00
Variation des autres actifs circulants	16'370,21	8'712,86
Variation des créances d'exploitation	83'608,87	-10'915,71
Utilisation des provisions (constitutions)	0,00	-348'240,00
Utilisation des provisions (constitutions)	133'000,00	0,00
Subventions non budgétaires	-50'737,95	0,00
Variation du fonds de roulement	(b) 198'011,58	-400'104,83
Flux de liquidités provenant de l'activité opérationnelle	(c+d) 425'699,28	-317'138,09
1. Investissement dans les immobilisations - équipement et matériel	-7'232,35	14'750,37
Achat d'immobilisations	-7'232,35	-14'750,37
Desinvestissement dans les immobilisations - Historique	0,00	0,30
Vente d'immobilisations	0,00	0,30
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement	(e) -7'232,35	14'750,37
Variation des dettes financières	-130'000,00	0,00
Flux de trésorerie de l'activité de financement	(f) -130'000,00	0,00
Total des flux de trésorerie	(a-f) et (c) 288'466,93	-302'387,72
Liquidité au début d'exercice	150'263,93	479'038,39
Liquidité en fin d'exercice	438'728,84	150'203,40
Variation des liquidités en cours d'exercice (comme ci-dessus)	288'464,91	-328'834,99



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)

12.10.2012 - Page 14

Comptabilité analytique comparative



Résultat analytique	Budget 2010	Effectif 2010	ECART	Effectif 2009	Ecart 2010-2009
lignes M1 à M4					
Recettes lignes Unireso	883'876.00	890'357.85	11'482.85	849'729.70	46'628.15
Recettes diverses	41'000.00	37'272.79	(3'727.21)	37'771.81	(498.02)
	924'876.00	927'630.64	2'754.64	887'501.51	40'129.13
CHARGES EXPLOITATION					
Salaire et charges exploit	1'425'061.00	1'289'431.77	(248'629.23)	1'378'417.04	(88'645.27)
13em salaire	113'000.00				
Entretien bateaux	70'000.00	1'170'038.88	1'100'038.88	(48'910.02)	2'18'943.90
Entretien bateaux MG4-12	120'000.00			120'000.00	(60'028.87)
Amortissements bateaux	119'720.00	119'720.00	0.00	119'720.00	0.00
Carburant électrique	32'000.00	40'828.65	8'828.65	51'776.65	(10'948.00)
Entretien débarcadères	19'811.00	30'973.75	12'062.75	42'206.65	(11'232.90)
Assurances bateaux	11'593.00	11'593.00	0.00	11'603.00	(10.00)
Charges diverses	10'000.00	0.00	(10'000.00)	45'384.67	(45'384.67)
Frais exploit Unireso	40'800.00	45'471.11	4'671.11	42'603.85	2'133.74
Restitution minimum garanti	0.00	6'936.74	6'936.74	0.00	6'936.74
Comptage des passagers	10'000.00	18'783.36	8'783.36	0.00	18'783.36
Frais lignes M1 à M4	30'000.00	20'620.50	(14'479.50)	17'100.45	3'420.05
Amortissement débarcadères	26'720.00	26'718.85	(1.15)	267'19.80	(240'47.95)
	2'075'710.00	1'842'262.70	(233'447.30)	1'810'213.00	32'049.70
RÉSULTAT BRUT EXPLOITATION	(1'150'835.00)	(909'632.00)	241'203.00	(923'711.89)	14'979.79
CHARGES GESTION					
Salaire & charges sociales	589'018.00	636'700.18	103'317.82)	490'369.62	46'330.56
13em salaire	51'000.00				
Formation	20'000.00	11'700.00	(8'300.00)	54'220.00	(42'520.00)
Loyers, entretien locaux	38'872.00	49'522.50	7'650.50	28'650.30	20'872.20
Services Industriels	28'000.00	30'031.95	2'031.95	30'626.25	(794.30)
Publicité	15'000.00	18'110.60	3'110.60	1'633.26	17'477.34
Représentation	6'000.00	14'916.00	8'916.00	3'436.80	11'479.20
Frais déplacements	10'000.00	11'958.55	1'958.55	14'518.40	(2'559.85)
Entretien/leasing véhicules	30'000.00	144'746.65	114'746.65	11'347.30	133'399.35
Assurances véhicules	0.00	7'659.00	7'659.00	7'600.00	59.00
Frais bureau	21'210.00	25'647.95	4'437.95	19'027.00	6'620.95
Indemnité	28'214.00	29'974.34	4'760.34	37'919.12	(7'944.78)
Frais de port / CCP	17'336.00	7'270.80	(10'065.40)	8'922.40	(1'551.80)
Téléphones et radios	3'000.00	1'483.28	(1'516.72)	1'434.30	48.98
Collations UTP + divers	10'000.00	12'947.80	2'947.80	15'489.60	(2'541.80)
Honoraires comptable/révision	108'212.00	95'000.00	(13'212.00)	92'000.00	3'000.00
Honoraires administrateurs	30'000.00	30'000.00	0.00	14'444.25	15'555.75
Habilllement	7'800.00	7'800.00	0.00	6'940.00	860.00
Frais atelier	41'000.00	34'322.28	(6'677.72)	3'877.00	37'445.28
Frais conline	3'000.00	3'628.65	(2'171.35)	3'101.86	526.79
Frais divers	3'000.00	1'691.30	(1'308.70)	7'882.00	(6'190.70)
Amortissements informatique/mat.	30'000.00	12'419.45	(18'080.55)	16'940.15	(13'139.40)
Intérêts passifs	11'668.00	13'268.15	1'599.15	2'203.44	11'064.71
Impôts, taxes et divers	17'800.00	7'464.35	(10'335.65)	21'954.25	(4'489.90)
Remunération des fonds propres	32'800.00	0.00	(32'800.00)	0.00	32'800.00
TVA non récupérable	40'900.00	53'031.24	13'031.24	54'902.46	(1'871.22)
TOTAL CHARGES GESTION	1'068'772.00	1'442'324.34	373'552.34	1'143'723.31	288'951.31
RÉSULTAT AVANT SUBVENTION	(2'419'607.00)	(2'351'956.40)	67'650.60	(2'067'435.16)	(384'171.24)
Détail contribution canton de Genève					
Contribution Etat Genève		2'419'607.00	0.00	2'000'000.00	419'607.00
Restitution contractuelle de 75 % du bénéfice		(60'737.95)	(60'737.95)	0.00	(60'737.95)
RÉSULTAT APRES SUBVENTION	0.00	16'912.65	16'912.65	(67'435.16)	84'527.81



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)
Direction générale de la mobilité (DGM)